



## ***Espérance Athlétisme Chartres de Bretagne***

***(sous-section du Stade Rennais Athlétisme)***

---

**Site web :** [www.eachartres.com](http://www.eachartres.com)

**E-mail :** [eachb\\_chartres@yahoo.fr](mailto:eachb_chartres@yahoo.fr)

### ***Règlement intérieur EA Chartres de Bretagne***

La pratique de l'athlétisme permet de développer beaucoup de qualités physiques et morales. Notre club s'est fixé les objectifs principaux suivants :

- Favoriser la pratique des différentes disciplines de l'athlétisme et faire en sorte que les jeunes athlètes ne se spécialisent pas trop tôt dans une seule discipline
- Permettre à ses adhérents de participer à toutes les compétitions de tous niveaux
- Favoriser l'épanouissement physique et moral de ses adhérents dans la convivialité

L'adhésion au club implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

#### **1/ Entraînements**

Les jours et les heures des entraînements sont indiqués sur le site du club. Ils ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires où des stages pourront néanmoins être proposés aux adhérents.

Veiller à ne pas déposer vos enfants sans vérifier que l'entraîneur soit bien présent. Nous vous rappelons que la responsabilité du club ne commence que lorsque les enfants sont accueillis par l'entraîneur et n'est valable que pour la durée des entraînements.

Les athlètes doivent s'entraîner avec une tenue de sport appropriée. Il est recommandé d'apporter dans un sac des vêtements pour pouvoir s'adapter aux conditions climatiques. Les adhérents veilleront à récupérer toutes leurs affaires à la fin de chaque entraînement ou de chaque compétition. Le club ne pourra être tenu responsable de la perte d'effets personnels.

#### **2/ Engagement aux compétitions**

Afin de mettre en pratique les progrès réalisés à l'entraînement et pour renforcer l'esprit club, il est demandé une participation obligatoire à 3 compétitions durant la saison (notamment les championnats départementaux de cross, en salle et sur piste).

L'engagement à la compétition est réalisé par le club suite à l'acceptation par le jeune (et ses parents). Les parents sont responsables du transport aller-retour de leurs enfants aux compétitions. Organisation possible de co-voiturage (parking du stade Rémy Berranger).

**Le maillot du club doit être porté en compétitions, exceptions faites lors des championnats, à partir de la catégorie minime (championnats départementaux, régionaux... : sur piste, cross..) où le port du maillot du Stade Rennais est obligatoire.**

Le maillot du Stade Rennais est prêté et récupéré par le club après chaque compétition (à partir de la catégorie cadet, achat obligatoire du maillot du Stade Rennais).

Le maillot du club peut être commandé comme toute autre dotation vestimentaire (veste, débardeur, coupe-vent...) auprès de Valérie Courtel ([valerie.courtel@orange.fr](mailto:valerie.courtel@orange.fr))

### 3/ Comportement

Les adhérents doivent avoir un comportement correct sur le stade à l'égard des autres adhérents, des entraîneurs et des dirigeants.

Le jeune s'engage :

- A respecter les entraîneurs, les autres athlètes
- A respecter les consignes indiquées par l'entraîneur lors des entraînements et des compétitions
- A suivre avec assiduité et ponctualité les séances
- A respecter le matériel et les équipements
- A considérer chaque compétition et chaque stage comme une occasion de véhiculer les valeurs du club

L'accueil des nouveaux adhérents est un rôle très important que doit pouvoir assurer tout membre du club. L'adhésion à l'Espérance athlétisme Chartres de Bretagne tant pour les athlètes que pour les parents est aussi le signe d'un engagement à apporter son concours à la préparation et à la réalisation des manifestations organisées par le club, tout cela dans la mesure de ses possibilités.

La présence des accompagnateurs aux compétitions et aux entraînements peut constituer un élément de diversion pour les enfants. Il est donc indispensable que cette présence soit aussi discrète que possible. En particulier, les accompagnateurs doivent s'abstenir de tout commentaire de niveau sportif qui pourrait être contradictoire avec les conseils de l'entraîneur.

Il est formellement interdit d'introduire dans le stade ou le gymnase des produits dopants pour son usage ou pour cession à toute autre personne.

### 4/ Sanction

Le manquement répété à un ou plusieurs de ces articles peut amener le conseil d'administration à voter des sanctions envers l'adhérent pouvant aller du simple avertissement, à l'exclusion temporaire ou partielle, à l'exclusion définitive. Dans tous les cas, l'adhérent garde son droit statutaire de défense : il est assisté automatiquement de la personne qui en assure la responsabilité parentale ou tutélaire s'il s'agit d'un mineur.

### 5/ Communication

La communication aux adhérents est assurée :

- sur le site internet : [www.eachartres.com](http://www.eachartres.com)
- par e-mail : [eacb\\_chartres@yahoo.fr](mailto:eacb_chartres@yahoo.fr)
- par voie d'affichage au stade.

Il importe aux parents et aux adhérents de consulter régulièrement le site internet, les panneaux d'affichage et être attentif aux réceptions de mails pour prendre connaissance de toute information liée aux activités du club et d'y répondre quand cela est demandé.

Acceptation du règlement :

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'Espérance Athlétisme Chartres de Bretagne.

Date : .....

Nom et Signature de l'adhérent

Signature des parents (si adhérent mineur)